



Encore du monde sur le front de mer hier à Ajaccio où les patrouilles de police ont commencé à contrôler les attestations.

FLORENT SELVINI

Parmi les cinq cases à cocher sur l'attestation de déplacement dérogatoire que tout un chacun se doit d'avoir dès qu'il sort de son domicile durant cette période de confinement, la dernière concerne l'activité physique.

En effet, dès les premières heures du confinement, le ministère de l'Intérieur a insisté sur « le droit aux déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective. »

Une mesure également adoptée en Italie, mais pas en Espagne où toute activité reste proscrite.

« Être confiné à la maison, avec seulement des commerces alimentaires ouverts, installé sur un canapé pour plusieurs jours, peut vite devenir problématique (...) » a précisé dans l'équipe Roxana Maracineanu, la ministre des Sports. Cela veut dire pouvoir se dégourdir les jambes, marcher un peu à côté de chez soi, en respectant strictement les consignes de sécurité, c'est-à-dire les distances, ne rester que dans une cellule familiale, ne pas échanger avec

d'autres personnes, même les amis d'entraînement habituel ou un couple avec qui on part faire du vélo. »

Mais si la plupart respectent les règles, d'autres non. Et on a ainsi vu, ces deux derniers jours, un duo de cyclistes immortalisant sur les réseaux sociaux leur sortie de 50 kilomètres et leur passage par le col de la Scalella ; ou d'autres randonneurs se gargarisant d'un « confinement » à 1 800 mètres d'altitude sur le massif du Rinosu.

Dérives

S'ils ne risquent pas en effet de contaminer une tierce personne, ceux-là pourraient cependant mettre en difficulté les services d'urgence en cas d'accident. C'est sans doute pour cela que la fédération française de cyclisme a rappelé hier matin dans un communiqué que la pratique du vélo était interdite en cette période et qu'elle « n'entre pas dans les conditions du décret. »

Cependant, les abus se voient bien plus en milieu urbain. Et à Ajaccio par exemple, le corona-



Comme ici sur la route des Sanguinaires ou bien sur le sentier des Crêtes, les Ajacciens ont parfois abusé du droit à l'exercice physique.

FLORENT SELVINI

virus a même révélé chez certains une passion qu'ils ignoraient encore la semaine dernière : le sport.

Avec le temps printanier de ces derniers jours, au Ricanto, sur les Sanguinaires ou bien sur les hauteurs de la ville, il y a à certaines heures de la journée une fréquentation importante. Parfois même trop.

« Je me rends plusieurs fois par semaine sur le chemin des Crêtes et il n'a jamais été autant emprunté que depuis que nous sommes confinés, déplore Luc, habitant du bois des Anglais, à Ajaccio. C'est à côté de chez moi, donc j'ai le droit de faire mon footing,

Pour ce qui est des autres, je ne pense pas qu'ils vivent tous ici. »

Autour de son domicile

Si, mercredi après-midi, il y avait effectivement de ce côté-ci du sentier trop de « sportifs », hier, à la mi-journée, la tranquillité était de retour au-dessus de la résidence des lies. Un couple de retraités, sans doute un peu loin de son domicile, et trois coureurs individuels croisés en vingt minutes. « Je viens du Parc Berthault. Ma boucle va faire cinq ou six kilomètres. Peut-être trop en effet, mais tant qu'il y a peu de monde, il n'y a pas de risque »,

indique Olivier, habitué pour sa part à fréquenter les compétitions de trail tout au long de l'année.

Comme lui, Jean-Marc a l'habitude de pratiquer du sport. Mercredi dernier, il a pris son vélo afin de rejoindre Capu di Fenu depuis la route des Sanguinaires. Mais une fois arrivé au rond-point situé au-dessus de la paillote Le Macumba, il a été contrôlé par des CRS. « Ils m'ont demandé mes papiers, mais aussi mon adresse, et puisque j'avais dépassé les 500 mètres, j'ai dû faire demi-tour et rentrer chez moi. Depuis, je cours dans le quartier, à proximité de ma résidence. Malgré cela, ils ont été cléments, je n'ai pas reçu

d'amende. » Alors, devant ces dérives, le ministère des Sports a précisé la conduite à tenir hier dans l'après-midi. « Il s'agit d'1 ou 2 kilomètres maximum. Il n'est pas question de s'éloigner de chez soi. Un petit footing est possible, mais pas un 10 kilomètres », a-t-il indiqué dans un message. Près de son domicile et en respectant les distances de sécurité : voilà donc la marche à suivre d'une pratique sportive qui pourrait également aider psychologiquement dans une période de confinement qui devrait sans doute être amenée à perdurer.

PATRICK SECCHI
ET ALEXIA LEONELLI